

### *Substances dangereuses*

Il existe un livre excellent de Barbara Wallace et Kathy Cooper intitulé *The Citizen's Guide to Lead*. Je me suis inspiré de ce livre pour proposer cette motion et j'en tire la plupart des renseignements concernant cette question. Dans ce livre, monsieur le Président, vous trouverez des conseils sur la façon de protéger vos électeurs et les consommateurs de votre région du Niagara de la poussière de plomb provenant de la restauration de maisons ainsi que du risque que les enfants n'entrent en contact avec la peinture qui recouvre leurs jouets.

Certaines personnes voudront peut-être savoir comment on peut reconnaître dans leur maison une peinture à haute teneur en plomb. Il existe une méthode qui permet de savoir si une peinture contient du plomb. Lorsqu'on applique une solution à 10 p. 100 de sulfure de soude sur une peinture qui contient du plomb, celle-ci noircit. Cela indique qu'elle contient une forte teneur en plomb. On peut décider de l'enlever. Dans ce cas, on recommande de se montrer très prudent et de porter un masque, des bleus de travail et autres vêtements de protection lorsqu'on enlève cette peinture.

● (1710)

Il importe, et je voudrais utiliser les quelques minutes à ma disposition, de faire comprendre que le plomb ne se retrouve pas seulement dans la peinture, ce qui est l'objet principal de ma motion. La Société royale du Canada, dans une enquête publiée en septembre dernier, a analysé ou énuméré les sources de plomb dans l'environnement et a affirmé que le plomb dans la peinture et les sertissages de boîtes de conserve représentent environ 10 p. 100 de l'ensemble. Elle attribue 63 p. 100 du plomb dans l'environnement à l'essence à plomb que consomment les voitures.

Le plomb dans l'essence est progressivement réduit au Canada à un niveau comparable à celui qui existe aux États-Unis, mais seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993. En somme, d'ici la fin de 1992, nous aurons encore dans l'essence des niveaux élevés de plomb particulièrement nocifs pour notre santé. Cette réduction du plomb laisse donc beaucoup à désirer et devrait être accélérée si nous reconnaissons que le plomb qu'on retrouve dans l'environnement est malsain.

J'ai mentionné dans ma motion le plomb dans la peinture, mais je ne dois pas négliger de souligner combien il importe de réduire le plus rapidement possible le plomb dans l'essence en vue d'améliorer la qualité du milieu, notamment pour les enfants. Il est reconnu que la santé des enfants est particulièrement touchée par la présence de plomb dans le milieu et la pollution provoquée par la circulation automobile.

Une des raisons pour laquelle les enfants sont particulièrement vulnérables est leur taille, car ils se trouvent beaucoup plus près du niveau des tuyaux d'échappement des voitures, des camions et d'autres véhicules. Par conséquent, ils sont plus vulnérables que les adultes et, comme ils sont aussi très jeunes et de constitution délicate, ce sont eux qui souffrent plus visiblement des effets et des conséquences de la présence du plomb dans l'environnement.

C'est l'une des principales raisons pour lesquelles on recommande fortement et fréquemment, par mesure de précaution pour la santé, de ne pas laisser tourner au ralenti, pendant des

heures et des heures et par temps froid, le moteur des voitures qui consomment de l'essence avec plomb et de ne laisser, quant à cela, aucun moteur tourner à moins que ce ne soit absolument nécessaire. Même si la voiture consomme de l'essence à faible teneur de plomb, ce type de combustion affecte tout de même la santé.

Il conviendrait de traiter, dans les quelques minutes qui restent avant la fin de ce débat, de la pratique qui consiste à utiliser de l'essence ordinaire au lieu de l'essence sans plomb. Certains moteurs ont été fabriqués de façon à ne pouvoir consommer que de l'essence sans plomb qui, malheureusement, coûte plus cher que l'essence ordinaire, bien que l'opposition ait réclamé au gouvernement à maintes et maintes reprises qu'il modifie la structure fiscale de façon à égaliser le prix des deux essences et même, éventuellement, à rendre l'essence sans plomb moins chère que l'essence ordinaire. Malheureusement, il demeure que certains consommateurs se sont mis à acheter de l'essence ordinaire au lieu de celle sans plomb et ils ont du coup ruiné le convertisseur catalytique du moteur de leur voiture, ce qui est plutôt ridicule. Mais ce faisant, ils ont également perdu la confiance qu'on leur faisait en tant que consommateurs, car on s'attend à ce que le propriétaire d'une voiture destinée à consommer de l'essence sans plomb achète effectivement de l'essence sans plomb, et non pas de l'essence ordinaire, comme certains ont tendance à faire.

C'est ce qui explique que les propriétaires de voitures de modèle récent, destinées à consommer de l'essence sans plomb, ne peuvent faire le plein, dans les stations-service, qu'avec des buses de distribution de l'essence d'un diamètre suffisamment petit pour pénétrer dans l'ouverture du réservoir.

J'ai fait allusion, en sortant un peu du sujet, à l'essence au plomb et sans plomb parce que la Société Royale du Canada a signalé que la consommation d'essence au plomb entre pour une très grande part dans la contamination de l'environnement par le plomb.

Pour en revenir au but de ma motion, je terminerai en invitant le gouvernement, et plus spécialement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je me réjouis de voir ici ce soir, à s'attaquer à la question de la teneur en plomb des peintures et de promouvoir l'adoption de règlements qui réduiraient des neuf dixièmes la teneur autorisée en ramenant le pourcentage permis à 0,6 pour 100. C'est déjà fait aux États-Unis depuis la fin des années 1970 ou le début des années 1980, grâce à une initiative prise au titre de l'EPA.

En fin de compte, cela protège la santé des nourrissons et des enfants. Cela améliore la protection accordée aux jeunes consommateurs aux premières étapes de leur vie, alors qu'ils utilisent des produits en vente sur le marché qui peuvent même être étiquetés comme sûrs mais qui ne le sont pas autant qu'ils devraient l'être parce que la teneur en plomb du revêtement peut être dix fois plus élevée que celle tolérée ailleurs.

**Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau):** Madame la Présidente, je suis heureuse de traiter de la motion présentée par le député de Davenport (M. Caccia) relative à la teneur admissible en plomb des peintures à usage domestique.